

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2023

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, 6 et 7 juillet 2023

2023 DU 39 Maine Montparnasse (6e, 14e, 15e) - Approbation du bilan de la concertation préalable.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L. 103-2 et R 103-1 ;

Vu la délibération 2018 DU 102-1 en date des 20, 21 et 22 mars 2018 relative à la détermination des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable pour l'aménagement du secteur Maine-Montparnasse (6°,14°, 15°) ;

Vu la délibération 2018 DU 132 en date des 2, 3 et 4 mai 2018 relative à la rectification des objectifs poursuivis de la concertation préalable pour l'aménagement du secteur Maine-Montparnasse (6°,14°, 15°) approuvés par la délibération 2018 DU 102-1 ;

Vu le projet de délibération 2023 DU 39 en date du 20 juin 2023 par lequel Madame la Maire de Paris demande au Conseil de Paris d'approuver le bilan de la concertation préalable relative à l'aménagement du secteur Maine-Montparnasse ;

Vu le bilan de la concertation préalable joint en annexe ;

Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du 20 juin 2023 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 20 juin 2023 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement date du 19 juin 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE au nom de la 5^{ème} commission,

Délibère

Le bilan de la concertation préalable relative à l'aménagement du secteur Maine-Montparnasse, joint en annexe de la présente délibération, est approuvé.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO